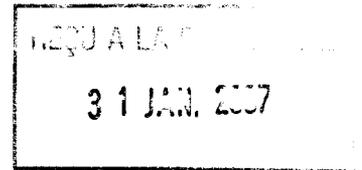


Direction de la Solidarité
Sous-Direction Personnes Agées et
Personnes Handicapées



Colmar, le 29 JAN. 2007

ARRETÉ N° 2007 - 00069 - DSOL
du 29 JAN. 2007

**portant modification de la composition des membres du
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin
(C.O.D.E.R.P.A.)**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
VU la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et
au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
VU l'arrêté n° 2005-00477 du 1^{er} septembre 2005 portant nomination des membres du
CODERPA du Haut-Rhin,
SUR proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2005-00477 du 1^{er} septembre 2005 est modifié comme suit :

Collège n° 3

Représentants des collectivités locales et des principaux organismes qui par leurs interventions et leurs financements apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes âgées :

8. Régime Social des Indépendants (RSI)

Membre titulaire :

M. Jeannot SCHIRRER
15 rue Martin Drolling
68127 OBERHERGHEIM

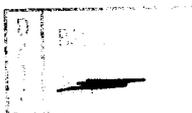
en remplacement de
M. Bernard ENGELHARDT

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

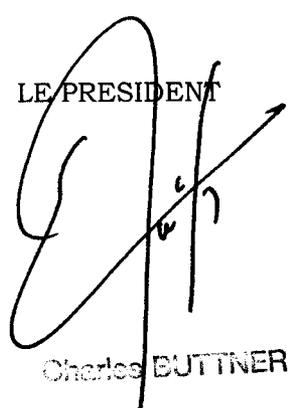


31 JAN. 2007
05 FEV. 2007



La Secrétaire Adjointe
Personnel


Sophie DINDINGER

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU
31 JAN. 2007